

36^e congrès français
de **Rhumatologie**
10 au 12 décembre 2023

DOSSIER EXPOSANT
Stand nu - installateur privé

Mis à jour le 25/04/2023



Porte de Versailles
Paris Convention Center (PCC)
Hall 7.3

SFR
société française
de rhumatologie



SOMMAIRE

LIEU	3
DATE DU CONGRÈS – ACCUEIL DES CONGRESSISTES	3
DATES ET HORAIRES D’INSTALLATION DE VOTRE EMPLACEMENT NU	3
DATE ET HORAIRES DE DÉINSTALLATION DE VOTRE EMPLACEMENT	3
PLAN D’ACCÈS : MONTAGE / LIVRAISON EXPLOITATION / DÉMONTAGE	4
STAND EXPOSANT INSTALLATEUR PRIVÉ	5
Respect des dispositions du Comité d’Organisation et de sécurité du congrès	5
Commandes obligatoires auprès de VIPARIS	6
Commission d’organisation et de sécurité	6
Informations techniques	7
VOS CONTACTS	13
Coordination générale (Commissariat technique du congrès)	13
Installateur général	13
Responsables informatique et audiovisuel	13
Responsable exploitation VIPARIS	13
PRESTATIONS OBLIGATOIRES	14
PRESTATIONS OPTIONNELLES	14
Wifi - Internet – Téléphone	14
Parking Exposants et Visiteurs	14
Mobilier / Signalétique STAND / Aménagement optionnel	14
PRESTATAIRE OFFICIEL SFR - TRAITEUR	15
TRAITEUR RÉFÉRENCÉ VIPARIS	15
AUTRES PRESTATAIRES RÉFÉRENCÉS PAR LA SFR	16
PLAN D’ACCÈS - SERVICE LOCALISÉ SUR LE SITE	17
ACCÈS A LA PORTE DE VERSAILLES	18
PLAN D’ACCÈS - PIÉTONS	19



LIEU

36^e congrès français de rhumatologie
PARC DES EXPOSITIONS PORTE DE VERSAILLES
HALL 7.3
1, place de la Porte de Versailles
75015 PARIS

DATE DU CONGRÈS – ACCUEIL DES CONGRESSISTES

Dimanche 10 décembre 2023	De 08h00 à 18h00
Lundi 11 décembre 2023	De 07h30 à 18h00
Mardi 12 décembre 2023	De 07h30 à 18h00

L'attribution des emplacements est faite par la SFR seule à réception du contrat signé par le Partenaire.

DATES ET HORAIRES D'INSTALLATION DE VOTRE EMPLACEMENT NU

Vendredi 8 décembre 2023	De 14h00 à 22h00
Samedi 9 décembre 2023	De 07h00 à 22h00

Nous vous signalons que le gros œuvre ainsi que les finitions de vos stands (découpes, peinture, etc.) doivent impérativement être terminés le **samedi 09 décembre à 22h00**.

DATE ET HORAIRES DE DÉINSTALLATION DE VOTRE EMPLACEMENT

Mardi 12 décembre 2023	De 20h00 à 00h00
------------------------	------------------



PLAN D'ACCÈS : MONTAGE / LIVRAISON EXPLOITATION / DÉMONTAGE

PARC DES EXPOSITIONS DE LA PORTE DE VERSAILLES

ACCES PORTE D POUR LES VUL / ACCES PARKING P7 POUR LES VL.

Montage :

Vendredi 8 décembre 2023 : 14h00 - 22h00

Samedi 9 décembre 2023 : 7h00 - 22h00

Démontage : Mardi 12 décembre 2023 : à partir de 20h00

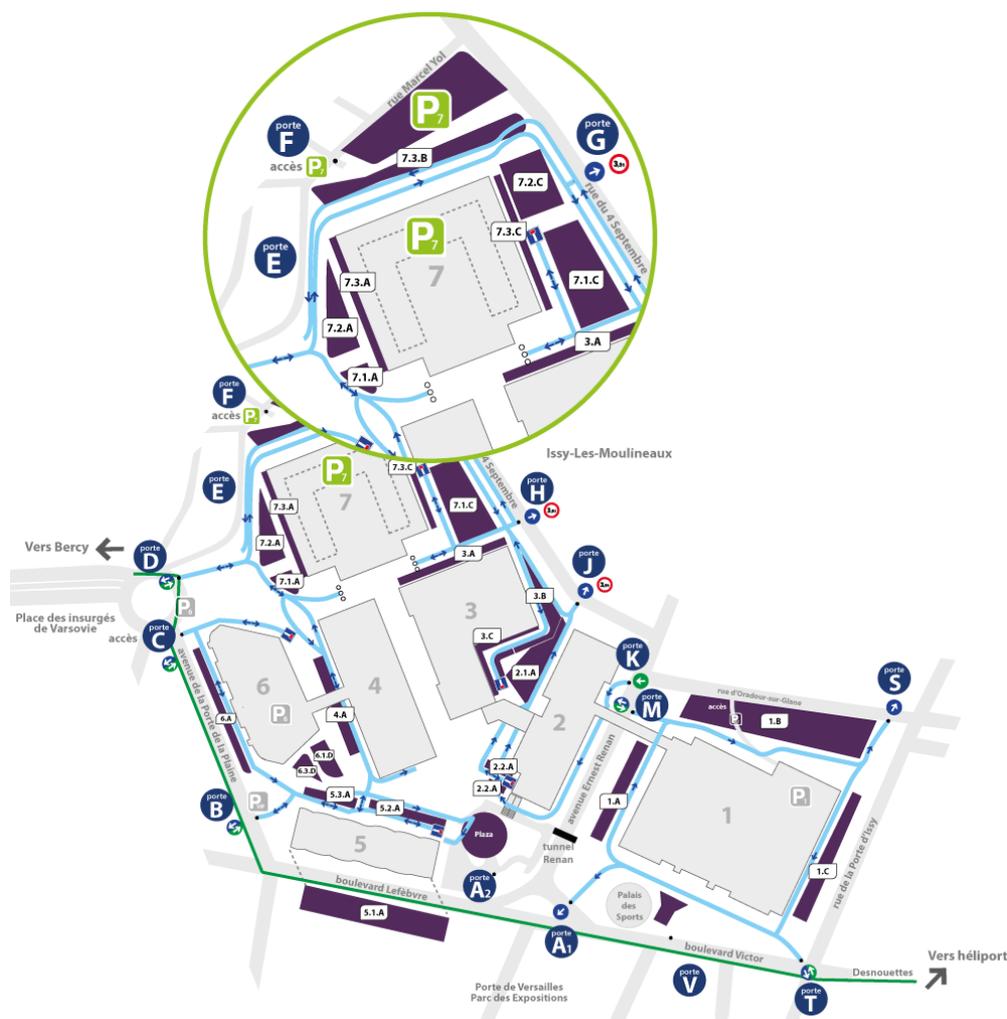
Accès véhicules :

Parking VUL + camions (décorateurs) :

Terrasse 7.3.A (10 tonnes max.), 7.3.B (tout tonnage) et 7.3.C (10 tonnes max.)

Parking VL : Parking P7

Le parking est gratuit pendant les périodes de montage / démontage pour les véhicules VL et VUL. Les camions de plus de 6 tonnes ne seront autorisés à entrer sur le site que 2h après la fermeture publique.





STAND EXPOSANT INSTALLATEUR PRIVÉ

Respect des dispositions du Comité d'Organisation et de sécurité du congrès

Stand

- Les stands en îlot ou demi-îlot ne doivent en aucun cas être fermés sur les allées de circulation
- La hauteur des stands ne doit pas dépasser 3 mètres
- Hauteur maximum des enseignes : 3 mètres 50 avec un retrait d'1m en mitoyenneté de stand par rapport aux allées

Elingage

ATTENTION TRÈS IMPORTANT !

Pour des raisons de sécurité, l'élingage ne sera plus possible dans le Hall. Aucune dérogation ne sera acceptée.

Démontage de votre stand :

Nous vous rappelons que lors du démontage de votre stand, l'installateur privé fera son affaire de libérer et vider l'ensemble de son espace en prenant soin d'enlever et de récupérer tous les matériaux et matériels (moquettes, bois, plancher, etc.). L'espace devant être rendu vide à MINUIT.

Dans le cas contraire, Viparis et la Société Française de Rhumatologie seront dans l'obligation de facturer les prestations d'enlèvement et de recyclage, ceci sans préjudice du temps d'occupation indu.

Le Partenaire est responsable de son stand, il devra, ou un de ses représentants dûment mandaté, être présent sur son stand dès le début du démontage et jusqu'à sa libération complète, afin notamment de prévenir les risques de pertes et de vols.

Enlèvement des colis (à l'issue de la manifestation) :

IMPÉRATIF : Prévoir le conditionnement + étiquetage lisible de vos colis (avec le nom d'un contact et n° de téléphone). Aucun colis ne peut quitter l'enceinte du Hall 7.3 avant la fin du congrès.

Les colis doivent être impérativement repris aux jours et horaires indiqués ci-dessus. Aucun enlèvement différé ne sera accepté, les espaces devant être libérés le mardi 12 décembre 2023 à minuit. **Tout colis non enlevé sera détruit.**

IMPORTANT !

Chaque exposant est tenu de renvoyer la fiche de renseignements dès confirmation de sa participation.

[Télécharger la fiche de renseignements](#)



Commandes obligatoires auprès de VIPARIS

- Bornier électrique
- Nettoyage de stand

Contact : VIPARIS Service Exposants

Plateforme Viparis Store

Pour toutes ces prestations optionnelles (hors mobiliers et fleurs), vous pouvez vous connecter au site : www.viparisstore.com
Email / hotline : contact@e-viparisstore.com
Tél. : +33 1 40 68 16 16

Commission d'organisation et de sécurité

Cette commission est chargée d'examiner l'ensemble des projets de stand de chaque exposant. Vous devez fournir les plans au sol cotés + élévations cotées ainsi que les vues 3D. Nous vous rappelons que ces formalités administratives sont obligatoires et qu'elles conditionnent la validité de votre présence au 35^e congrès français de rhumatologie.

Tous ces documents sont à adresser avant le 22 octobre 2023.

Action D

14, rue des Coutures – 77090 COLLEGIEN. À l'attention de :

Alain DUPUIS – Installateur général.
Mobile : 06 07 46 67 32
E-mail : alain@actiond.fr

Emmanuel MONTERO
Mobile : 06 14 27 27 97.
E-mail : emmanuel@actiond.fr

Après validation de la commission d'organisation et de sécurité vous devrez impérativement fournir l'ensemble des documents accompagnés des certificats de classement au feu à l'adresse suivante :

PCSI Groupe ARTELIA

Contact : **Bruno SAFFAR**
Chargé de sécurité
16 rue Simone Veil - 94400 Saint-Ouen-sur Seine
Portable : +33(0) 6 11 72 10 55
Tél. : 01 49 03 71 70
Fax : 01 49 03 71 78
Mails : Bruno.SAFFAR@arteliagroup.com / saffar@pcsi.fr



Informations techniques

Livraison (escaliers mécaniques)

Le Partenaire fera son affaire des livraisons nécessaires à l'installation de son stand. Il s'engage à respecter ou faire respecter les conditions d'accès mentionnées page 4.

- Les véhicules devront quitter les lieux rapidement après chargement ou déchargement,
- **Aucune livraison de matériel ne pourra intervenir en dehors des horaires suivants :**

Vendredi 8 décembre 2023	De 14h00 à 20h00
Samedi 9 décembre 2023	De 07h00 à 20h00
Dimanche 10 décembre 2023	De 07h00 à 08h00
Lundi 11 décembre 2023	De 07h00 à 08h00
Mardi 12 décembre 2023	De 07h00 à 08h00

Aucune mise à disposition de manutentionnaires, de chariot élévateur, nacelle ou d'outillage par VIPARIS ne sera possible.

Il est entendu que la SFR ne prendra en charge, en aucune manière, la responsabilité de la logistique et de la réception des livraisons du Partenaire. Il appartient donc au Partenaire de s'assurer d'une présence sur les stands lors des livraisons, afin de lui permettre de contrôler et de signer le bon de réception afférent.

Le PCC et La Société Française de Rhumatologie se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, dégradation ou non réception des livraisons.

Le PCC ne pourra accepter aucun colis arrivant avant les dates communiquées. Merci de bien vouloir en informer vos transporteurs.

Stockage

Le Partenaire est parfaitement informé qu'il n'existe pas à la Porte de Versailles de locaux destinés au stockage du matériel (colis, cartons, caisses...) du fait de règles impératives de sécurité. Il est informé que tout matériel laissé dans les allées du Hall 7.3 après l'ouverture du congrès et au plus tard le **samedi 09 décembre à 22h00** sera benné par la société VIPARIS, ce qu'il accepte.

Stockage traiteur

Nous vous rappelons qu'il est formellement interdit de stocker du matériel traiteur dans les allées proches du stand ainsi que les déchets liés à la restauration. Des bennes spécifiques sont mises à votre disposition pour ces déchets. Vous devez donc prendre vos dispositions avec le traiteur.



Moyens de secours – évacuation

Le Partenaire devra veiller à garantir en toutes occasions le libre accès des portes de sortie, issues de secours, dispositifs pour l'évacuation des fumées (« tirer lâcher » et R.I.A.). Il s'interdit de réaliser ou de faire réaliser tout aménagement susceptible d'entraver le libre accès aux locaux notamment des équipes de sécurité incendie ou le bon fonctionnement des équipements de sécurité. A défaut, le Partenaire pourra être tenu responsable.

Par ailleurs, toute utilisation injustifiée ou la détérioration des appareils de lutte contre l'incendie est interdite et passible de poursuites.

Il s'engage à permettre aux membres du service de sécurité ou de sûreté du site, au personnel technique et d'exploitation du site, aux autorités judiciaires ou administratives d'accéder à l'emplacement mis à sa disposition.

Commandes

Conformément au document d'information qui lui a été remis, dont il a pris connaissance et dont il accepte les termes (annexe II), le Partenaire est informé de la possibilité qui est la sienne de solliciter des prestations complémentaires payantes auprès de la société Action D, installateur général du congrès, avant le **08 octobre 2023** sauf à encourir une majoration tarifaire de 20% après cette date. Il s'interdit de faire appel à des prestataires non agréés par la société VIPARIS (la liste des prestataires agréés figurant en annexe II). Le Partenaire fera son affaire des relations avec les prestataires à qui il fera appel, la responsabilité de la SFR ne pouvant en aucun cas être engagée.

Mise sous tension du bornier électrique

Le Partenaire fera son affaire de la commande du bornier électrique auprès de la société VIPARIS. La mise sous tension sera faite à partir du **vendredi 08 décembre 2023 à 14h00**.

Nettoyage

Le Partenaire s'engage à commander et à s'acquitter auprès de la société VIPARIS de la prestation de nettoyage journalière de l'emplacement mis à sa disposition.

Hygiène - Appareil de cuisson

Pour des raisons d'hygiène et de sécurité, le Partenaire s'engage à solliciter l'accord préalable de la SFR pour toute installation d'appareil de cuisson sur son stand.

D'une façon générale, la SFR se réserve le droit d'enlever ou de faire enlever tout matériel dangereux, insalubre ou dégageant des odeurs désagréables, nuisibles ou gênantes, ainsi que toutes les installations mises en place par le Partenaire ou selon ses instructions qui seraient susceptibles de nuire à l'aspect général du Congrès.



Responsabilité - Assurance

La SFR décline toute responsabilité quant aux vols et dommages qui pourraient être occasionnés sur l'emplacement mis à disposition du Partenaire pendant l'installation et la désinstallation du stand ainsi que pendant la durée du congrès. Le Partenaire fera son affaire du gardiennage de son stand et des éléments présentés et est informé à ce titre de la possibilité qui est la sienne de commander une prestation de gardiennage auprès de la société VIPARIS. Le Partenaire renonce à tout recours contre la SFR et son assureur et contre les propriétaires des locaux.

Le Partenaire s'engage, avant la date prévue de mise à disposition, à souscrire une police d'assurance multirisques garantissant pendant toute la durée de la mise à disposition les dommages aux biens leur appartenant ou sous leur garde ainsi que la responsabilité qu'il est susceptible d'encourir à l'encontre des tiers (en ce compris la SFR et VIPARIS). Ce contrat devra couvrir l'ensemble de ses biens, équipements et aménagements composant l'emplacement mis à sa disposition dans le cadre du présent dossier contre les risques suivants : incendie, explosion, dommage électrique, dégâts des eaux, vol.

Règles générales d'organisation

Le Partenaire s'engage à respecter l'ensemble des contraintes d'utilisations et normes d'hygiène et de sécurité en vigueur sur le site et notamment le cahier des charges sécurité et le règlement intérieur dont un exemplaire peut être sollicité auprès de la SFR. Il s'engage à respecter la réglementation applicable aux lieux affectés à un usage collectif notamment pour ce qui concerne l'accessibilité des personnes handicapées et le tabagisme.

Le Partenaire devra laisser l'emplacement qu'il a occupé dans l'état où il l'aura trouvé au début de la mise à disposition.

Le Partenaire sera responsable de toutes détériorations causées au sol occupé et devra prendre en charge l'intégralité des frais de remise en état.

Le Partenaire s'engage à informer sans délai la SFR de tout dommage ou détérioration occasionnée à l'espace mis à sa disposition afin de lui permettre d'informer sans délai la société VIPARIS, et, si nécessaire, à permettre à la société VIPARIS d'accéder aux locaux afin d'y effectuer les réparations nécessaires ou de prendre les mesures conservatoires.

Dans l'hypothèse où l'emplacement ainsi mis à disposition du Partenaire ne serait pas occupé le jour convenu, cet emplacement sera repris par la SFR, sans que le Partenaire ne puisse prétendre à des dommages et intérêts ; les sommes dues à la SFR lui restant acquises.

Le Partenaire s'engage le cas échéant à accomplir les formalités douanières pour les matériels et produits en provenance de l'étranger, la responsabilité de la SFR ne pouvant en aucun cas être recherchée à ce titre.

Le Partenaire s'engage à respecter les mesures imposées par les Pouvoirs Publics, notamment en ce qui concerne la sécurité, les règlements et les consignes concernant les expositions, foires et salons, édictés par la Direction de l'Hygiène et de la Sécurité Publique de la Préfecture de Police (ordonnance n° 55.5544 en date du 25 août 1985). La SFR, en qualité d'organisateur du Congrès, et la société VIPARIS, en qualité de propriétaire des locaux, assureront le contrôle de l'exécution par le Partenaire des mesures ci-dessus rappelées et auront chacun compétence pour l'interprétation de l'appréciation de leur bonne application.



En cas d'infraction grave, ils pourront ordonner toute mesure corrective pouvant aller jusqu'à l'enlèvement des structures et matériels proposés ou à l'interruption de la manifestation, sans que le Partenaire ne puisse réclamer une indemnité à quelque titre que ce soit et sans que son obligation de règlement de la location ne disparaisse.

Le Partenaire ne peut disposer que de l'emplacement qui lui a été attribué. L'occupation irrégulière d'autres espaces, emplacements ou annexes sera facturée de plein droit comme location supplémentaire selon le tarif en vigueur du prix de l'emplacement au prorata de la surface indument occupée.

Le Partenaire s'interdit d'entreprendre ou de laisser entreprendre toute activité ou de faire fonctionner ou laisser fonctionner tout équipement qui serait de nature à troubler l'occupation paisible des emplacements voisins de celui mis à sa disposition. Il veillera notamment à ce que son activité ne puisse pas gêner le bon déroulement du Congrès ainsi que des activités des autres Partenaires, ni le travail de la SFR ou des différents protagonistes présents lors du Congrès.

Sécurité

Le Partenaire est informé que l'utilisation des escaliers mécaniques et ascenseurs pour les besoins de manutention lors du montage, du démontage et pendant le congrès est strictement interdite, ce qu'il s'engage à respecter.

Aucune mise à disposition de manutentionnaires, de chariot élévateur, de nacelles ou d'outillage par VIPARIS ne sera possible.

IMPORTANT !

L'Organisateur du Congrès est tenu de réglementer le bon fonctionnement du **montage**, ainsi que du **démontage** du hall lors d'un créneau horaire bien précis, qui pourrait engager sa responsabilité en cas d'accident lors d'utilisation d'engin mécanisé (**type chariot élévateur, nacelles, etc...**) dans l'enceinte du hall.

Par mesure de sécurité, **aucun engin de ce type ne sera autorisé à accéder dans ce hall** pour acheminer du matériel destiné à un exposant, **hormis les engins mécanisés de l'installateur général et de Viparis dont les conditions d'assurances spécifiques le permettent.**

Montage / Exploitation / Démontage : procédure

Plateforme LOGIPASS

VIPARIS a renforcé le dispositif général de sécurité, pour assurer le bon déroulement de ses salons. Tout véhicule souhaitant entrer sur le site de la PORTE DE VERSAILLES doit dorénavant être enregistré au préalable. Le LOGIPASS n'est pas valable pendant l'ouverture au public.

Veillez trouver le lien vous permettant de vous enregistrer à partir du 10 novembre 2023.
<http://logipass.viparis.com> ainsi que le mode d'emploi : [version FR](#) / [version EN](#)



Article 1. : Accès au Hall 7.3 lors du montage

Article 1.a : Procédure pour le montage à partir du vendredi 8 décembre à 14h00

Nous vous demandons de bien vouloir mettre en place au sein de vos sociétés, de vos équipes de montage, de vos sous-traitants, les dispositions suivantes :

- nous fournir une liste de vos intervenants et sous-traitants avec les noms de ces derniers **AVANT LE JEUDI 9 NOVEMBRE 2023.**
- préciser le nom et le contact téléphonique d'un référent pour chaque société joignable en cas de litige.
- fournir la liste complète des employés par sous-traitants.
- chaque personne intervenant sur le montage devra présenter sa pièce d'identité.

Nous attirons votre attention sur le fait que seul le personnel dont nous aurons reçu les noms au préalable sera autorisé à accéder au hall 7.3 (espace de montage).

Il vous faudra fournir ces documents par mail à la Société ACTION'D à l'attention de :

Monsieur Alain DUPUIS

Mobile : 06 07 46 67 32

E-mail : alain@actiond.fr

ET

Monsieur Emmanuel MONTERO

Mobile : 06 14 27 27 97

E-mail : emmanuel@actiond.fr

Article 1.b : Accès au Hall 7.3 lors du montage

- Accès des véhicules hors gabarit par la porte D / Sortie porte D
Stationnement terrasse 7.3 A, B et C
- Véhicules légers : Accès au Parking P7
- L'accès piétons se fera uniquement par la Terrasse 7.3 A, B et C

Se présenter avec sa pièce d'identité coté Terrasse 7.3 B afin de récupérer un bracelet au-près de notre agent d'accueil montage. Celui-ci vous donnera accès au hall pendant toute la durée du montage.

Pour des raisons de sécurité, il a été décidé :

- Les boissons alcoolisées sont formellement interdites.
- Le montage de vos espaces doit être terminé le samedi 10 décembre à 00h00.
- Aucune dérogation pour des finitions le dimanche 11 décembre à l'ouverture du congrès ne sera fournie par mesure de sécurité.

Article 2 : Procédure de démontage à partir du 12 décembre de 20h00 à 00h00

- Accès des véhicules hors gabarit par la porte D / Sortie porte D
Stationnement : Terrasse 7.3 A, B et C
- Véhicules légers : Accès Parking P7
- La porte d'accès D ne sera ouverte qu'à 19h00.
- L'accès au Hall 7.3 pour les piétons ne sera autorisé qu'à partir de 20h00 côté Terrasse 7.3 B. Un bracelet vous sera fourni sur présentation d'une pièce d'identité afin d'accéder au Hall.



Nous vous demandons de bien vouloir prévenir vos équipes que l'accès ne se fera qu'à 20h00. **Aucune dérogation ne sera autorisée.**

Article 3 : Plan Vigipirate

L'organisateur se donne le droit de modifier horaires et accès selon l'état d'alerte préfectorale et les consignes de sécurité de VIPARIS.

Article 4 : COVID-19



La société Française de rhumatologie prendra les mesures d'hygiène nécessaires selon les consignes en vigueur du gouvernement afin de protéger l'ensemble de nos partenaires et prestataires.



VOS CONTACTS

Coordination générale (Commissariat technique du congrès)

Project N'Live

Lotfi FRADJ

Tél. : 06 62 26 28 45

E-mail : fradj.l@project-nlive.fr

Installateur général

Action D

14, rue des Coutures - 77090 COLLEGIEN

Tél. : 01 60 35 12 75

E-mail : contact@actiond.fr - Site Internet : www.actiond.fr

Alain DUPUIS

Mobile : 06 07 46 67 32

E-mail : alain@actiond.fr

Emmanuel MONTERO

Mobile : 06 14 27 27 97

E-mail : emmanuel@actiond.fr

Responsables informatique et audiovisuel

Cyim

Samuel CASTEL

Tél. : 02 99 22 83 40

E-mail : s.castel@cyim.com

Fanny JOUZIER

Tél. : 02 99 22 83 40

E-mail : f.jouzier@cyim.com

Responsable exploitation VIPARIS

Mohammed DJELLOULI

Tél : 01 72 72 10 25

E-mail : mohammed.djellouli@viparis.com



PRESTATIONS OBLIGATOIRES

- Nettoyage du stand
- Electricité du stand

Plateforme Viparis Store

Pour toutes ces prestations optionnelles (hors mobiliers et fleurs), vous pouvez vous connecter au site : www.viparisstore.com

Email / hotline : contact@e-viparisstore.com

Tél. : +33 1 40 68 16 16

PRESTATIONS OPTIONNELLES

Ces prestations doivent être commandées auprès de prestataires référencés par VIPARIS.

Wifi - Internet - Téléphone

Parking Exposants et Visiteurs

Plateforme Viparis Store

Pour toutes ces prestations optionnelles (hors mobiliers et fleurs), vous pouvez vous connecter au site : www.viparisstore.com

Email / hotline : contact@e-viparisstore.com

Tél. : +33 1 40 68 16 16

Mobilier / Signalétique STAND / Aménagement optionnel

Action D (prestataire référencé VIPARIS)

14, rue des Coutures - 77090 COLLEGIEN

Tél. : 01 60 35 12 75

E-mail : contact@actiond.fr - Site Internet : www.actiond.fr



PRESTATAIRE OFFICIEL SFR – TRAITEUR



**RIEM
BECKER**
TRAITEUR DEPUIS 1924

Restauration - Catering

**COLLECTION
BY RIEM BECKER
AUTOMNE HIVER 2023**

Disponible à partir du 03/10/22

Les saveurs de la saison pour tous
vos moments **pro-gastronomiques**

Marie GHEERBRANT

Directrice des ventes

06 72 53 40 03

marie.gheerbrant@riembecker.fr

Sébastien MANES

Commercial

01 86 64 14 46

sebastien.manes@riembecker.fr





AUTRES PRESTATAIRES RÉFÉRENCÉS PAR LA SFR

RÉSERVATION HÔTELIÈRE – BELFIRE EVENTS



Notre partenaire vous propose de bénéficier de tarifs préférentiels sur un large choix d'hôtels situés soit à proximité de la Porte de Versailles mais également au centre de Paris.

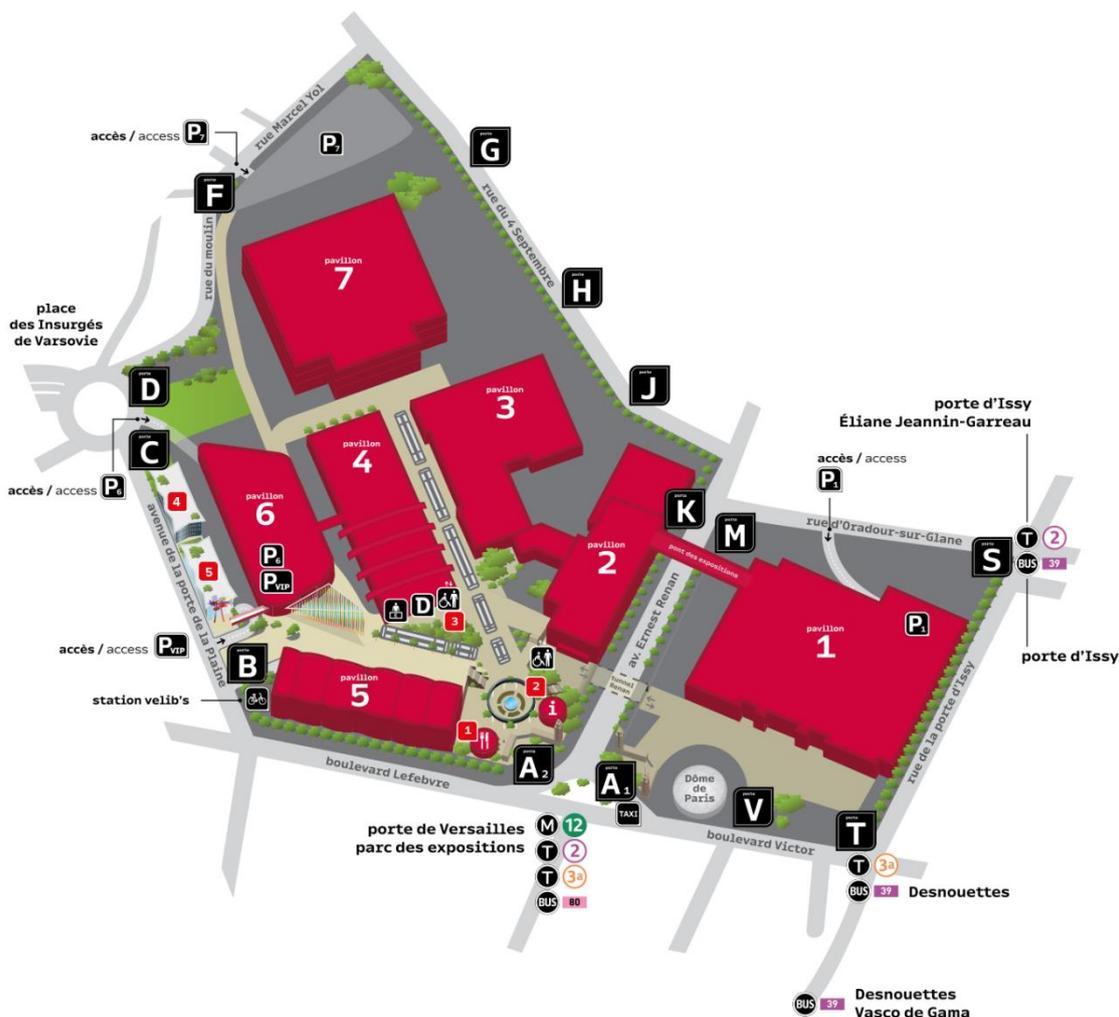
Tél : 01.41.36.02.79

Mail : Sfr.Belfire@gmail.com

[Consulter le dossier partenaire >>>>](#)



PLAN D'ACCÈS - SERVICE LOCALISÉ SUR LE SITE



ACCÈS - ACCESS

entrées piétonnes - pedestrian entrances

A₂ porte A ₂ gate A ₂	A₁ porte A ₁ gate A ₁
B porte B gate B	V porte V gate V

transports - transports

M métro subway	BUS bus bus	T tramway tramway	TAXI taxi taxi
-----------------------------	--------------------------	--------------------------------	-----------------------------

SERVICES SUR LE SITE - SERVICES

ascenseur lift	P parking car park	service exposants exhibitors service	D direction du site site management
--------------------------	---------------------------------	--	--

hub des services

réception reception	toilettes toilets	espace bébé baby lounge	RELAY presse & tabac
-------------------------------	-----------------------------	-----------------------------------	--------------------------------

restauration et hôtels
food and drink / accommodation

1 PAUL CAFÉ DE CROISSANTERIE	4 MAMA SHELTER
2 monop'daily	5 NOVOTEL
3 McDonald's	



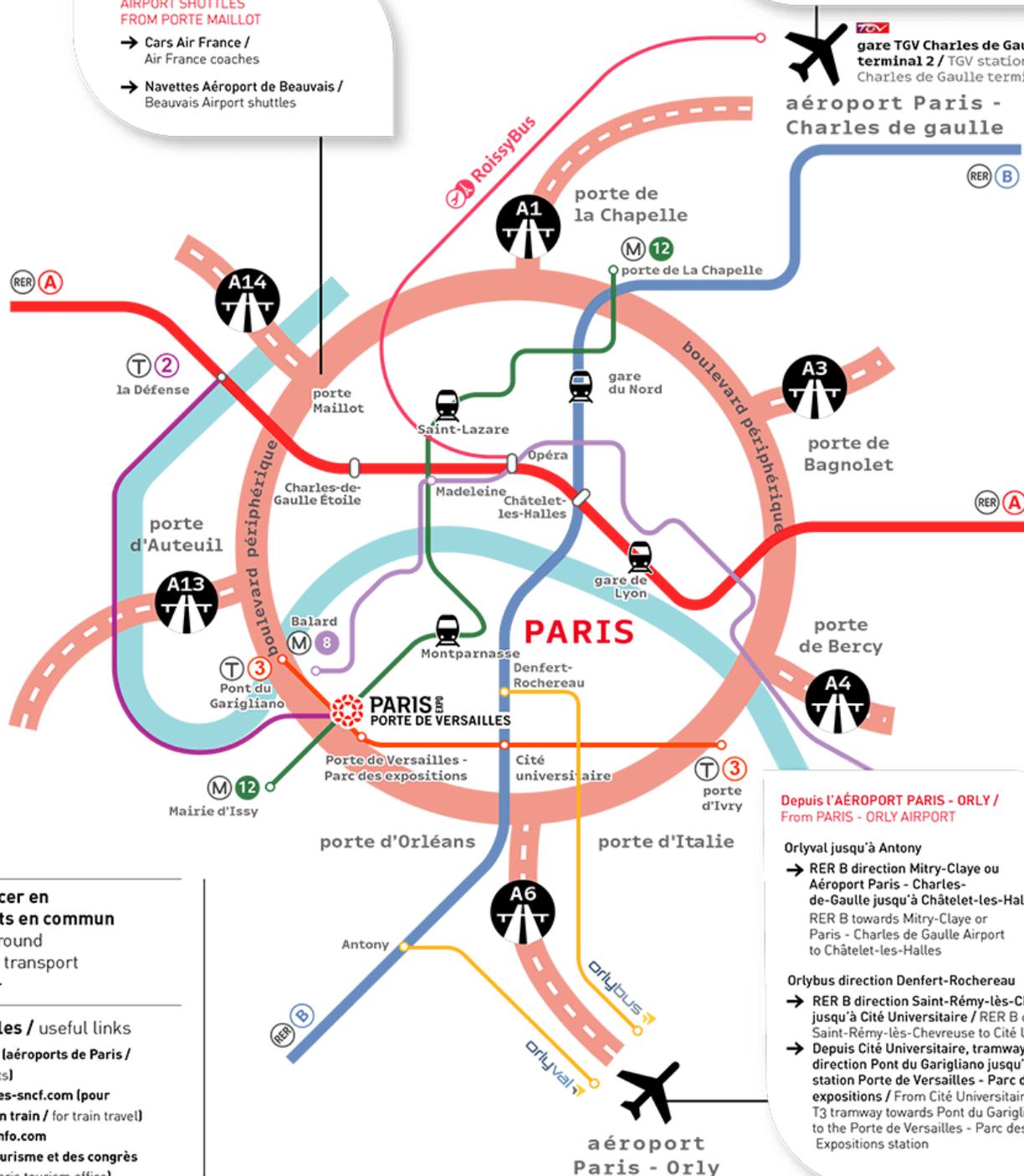
ACCÈS A LA PORTE DE VERSAILLES

NAVETTES AÉROPORTS DEPUIS LA PORTE MAILLOT AIRPORT SHUTTLES FROM PORTE MAILLOT

- Cars Air France / Air France coaches
- Navettes Aéroport de Beauvais / Beauvais Airport shuttles

Depuis l'AÉROPORT PARIS - CHARLES DE GAULLE / From PARIS - CHARLES DE GAULLE AIRPORT

- RoissyBus jusqu'à Paris - Opéra / RoissyBus to Paris - Opéra
- métro ligne 8 direction Balard jusqu'à Madeleine / metro ligne 8 direction Balard to Madeleine
- métro ligne 12 direction Mairie d'Issy jusqu'à Porte de Versailles - Parc des Expositions / metro ligne 12 direction Mairie d'Issy to Porte de Versailles - Parc des Expositions
- RER B direction Saint-Rémy-lès-Chevreuse jusqu'à Cité Universitaire
- RER B direction Saint-Rémy-lès-Chevreuse to Cité Universitaire
- De Cité Universitaire, tramway T3 direction Pont du Garigliano jusqu'à Porte de Versailles - Parc des Expositions / From Cité Universitaire, T3 tramway direction Pont du Garigliano Porte de Versailles - Parc des Expositions



TGV
gare TGV Charles de Gaulle
terminal 2 / TGV station
Charles de Gaulle terminal 2

**aéroport Paris -
Charles de gaulle**

Depuis l'AÉROPORT PARIS - ORLY / From PARIS - ORLY AIRPORT

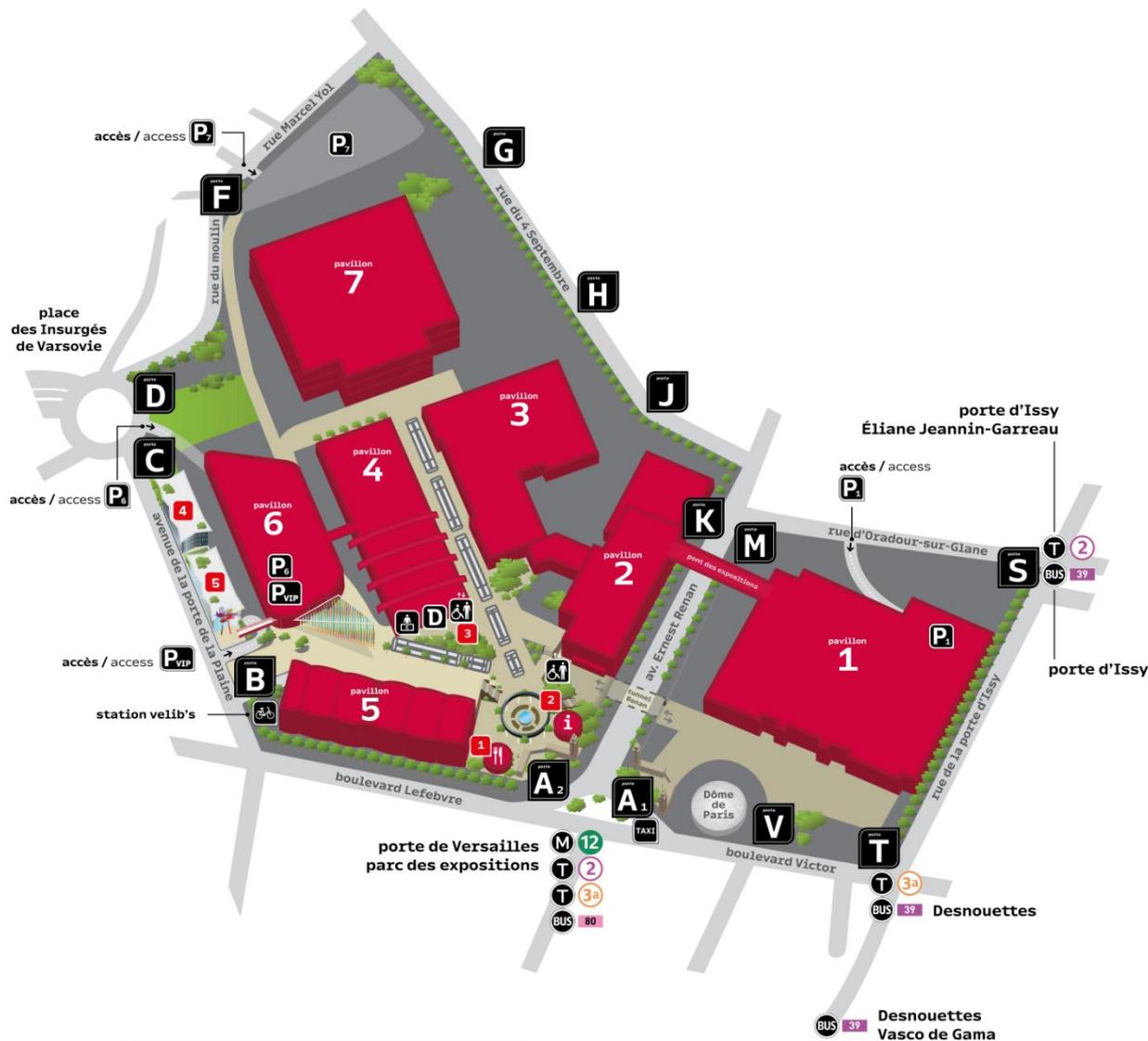
- Orlyval jusqu'à Antony
- RER B direction Mitry-Claye ou Aéroport Paris - Charles-de-Gaulle jusqu'à Châtelet-les-Halles / RER B towards Mitry-Claye or Paris - Charles de Gaulle Airport to Châtelet-les-Halles
- Orlybus direction Denfert-Rochereau
- RER B direction Saint-Rémy-lès-Chevreuse jusqu'à Cité Universitaire / RER B direction Saint-Rémy-lès-Chevreuse to Cité Universitaire
- Depuis Cité Universitaire, tramway T3 direction Pont du Garigliano jusqu'à la station Porte de Versailles - Parc des expositions / From Cité Universitaire, T3 tramway towards Pont du Garigliano to the Porte de Versailles - Parc des Expositions station

Se déplacer en transports en commun
getting around on public transport
www.ratp.fr

Liens utiles / useful links
www.adp.fr (aéroports de Paris / Paris airports)
www.voyages-sncf.com (pour un voyage en train / for train travel)
www.parisinfo.com
(office du tourisme et des congrès de Paris / Paris tourism office)



PLAN D'ACCÈS - PIÉTONS



ACCÈS - ACCESS

entrées piétonnes - pedestrian entrances



porte A2
gate A2



porte A1
gate A1



porte B
gate B



porte V
gate V

transports - transports



métro
subway



bus



tramway



taxi

SERVICES SUR LE SITE - SERVICES



ascenseur
lift



parking
car park



service exposants
exhibitors service



direction du site
site management